

EXTRAIT DU REGISTRE

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 21

Absents ayant donné pouvoir ou

procuration : 4

Absents : 25

Votants : 25

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation

17/09/2025

Date d'affichage

26/09/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- quatre septembre à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa PAOLI-FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan-Santu LE MAO, François BENEDETTI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

**Délibération n°6025 : Culture : Crédit du Conseil des usagers de l'Ecole des arts – Scola di l'Arti**

Le président expose au Conseil :

Dans le cadre de phase préparatoire de la mise en service prochaine de l'Ecole des Arts – Scola di l'Arti, différents COPIL et COTECH ont été organisés avec les acteurs culturels et notamment les futurs utilisateurs permanents de cette structure.

Il en est résulté qu'un Conseil des usagers de l'Ecole des Arts-Scola di l'Arti serait créé, composé pour la moitié +1 d'élus de la C.C.F.C et pour le reste de représentants des associations utilisatrices de l'équipement, qui pourra se réunir une fois par trimestre pour avis ou avant chaque prise de décisions importante concernant le fonctionnement de la structure.

Il est rappelé que la programmation culturelle concernant la Scola di l'Arti sera assurée par les activités des associations utilisatrices des locaux, dans le cadre de conventions d'utilisation du domaine public et encadrées par un règlement intérieur.

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu (CCFC),

**Considérant** la volonté de la CCFC d'impliquer les acteurs culturels utilisateurs de la future Ecole des Arts - Scola di l'Arti,

**Considérant** le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire,**

- **DECIDE** de créer le Conseil des usagers de la Scola di l'Arti – Ecole des Arts de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu,
- **APPROUVE** les conditions de sa composition et de son fonctionnement, détaillées dans le règlement annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération, à signer tout document relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI  
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU  
Unité organisationnelle: 0002\_200033827  
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication<sup>23</sup> Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature  
Date: 30/09/2025 18:33:38